

Charte Générale

1. L'approvisionnement se fera auprès de productions éthiques, respectueuses de l'humain et de l'environnement
2. Seront proposés des produits locaux - bio - équitables
3. Pour faire partie du groupement d'achat il faut participer au fonctionnement
4. Il est prévu un porte monnaie virtuel qui peut être alimenté de deux façons :
 - sur le compte Hello Asso de l'ace 65, d'un montant libre
 - par chèque d'un montant libre également, **à l'ordre d'Ace 65**, à déposer à Art'R, 27 avenue du Parc des Forges à Tarbes, dans une enveloppe fermée avec mention "Épicerie participative 65", déposer cette enveloppe, dans la boîte en bois réservée au paiement par chèque
5. Les participants ne peuvent pas dépenser plus qu'ils n'ont versés dans leur porte monnaie virtuel

Participation de chacun

Il est convenu pour l'instant d'adopter un fonctionnement souple :

- une participation de 2 heures par mois
- avec un lissage sur 3 mois pour le début (chacun doit donc 6 heures jusqu'à fin décembre), nous reverrons ce fonctionnement en janvier 2021
- les heures de réunion ne sont pas comptées dans la participation

Un document partagé a été créé pour suivre nos activités :

- onglet "producteurs locaux" où il sera possible de rajouter des contacts de fournisseurs locaux à côté de chez soi
- onglet "participations possibles" listant des tâches concrètes à réaliser qui pourront compter comme participation